

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2015

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou  
représentés: 14

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Franck LANG  
Adjoints

Mmes et MM., Christophe BALL représenté par Yvette HOLTZMANN,  
Pascal MAILLET représenté par Bernard LIENHARD, François JANSEM,  
Muriel GAAB, Antoine BURG, Brigitte VACELET, Annette FLECK,  
Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER, Christian SUSS.

Conseillers absents : 1

Absent : Mireille ADAM.

Date de la convocation : 11 septembre 2015

### **DELIC 052-2015 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité programmée**

La mise en place d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » des bâtiments de la commune de Minversheim, permettra de satisfaire complètement aux obligations techniques édictées par la loi, à une échéance réaliste et avec une durée de réalisation compatible avec nos capacités budgétaires.

Vu les conclusions du bureau d'architecte AEK, sis à La Wantzenau, qui a étudié et chiffré les différentes solutions possibles pour la mise aux normes de nos bâtiments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la commune de Minversheim, tel que proposé par le cabinet d'architecture AEK de La Wantzenau,
- valide la programmation suivante :
  - o 2016 : Mairie-Ecole (aménagement intérieurs) estimés à 112 500 € HT
  - o 2017 : Mairie-Ecole (aménagement extérieurs) estimés à 29 400 € HT
  - o 2018 : Salle polyvalente (aménagement intérieurs et extérieurs) estimés à 53 100 € HT
  - o 2019 : Eglise (aménagement extérieurs) estimés à 13 100 € HTSoit un total de 208 100 € HT pour l'ensemble de l'agenda d'accessibilité.
- autorise le Maire à lancer les différentes actions inscrites dans cet Agenda pour sa mise en oeuvre sur la période 2016-2019
- autorise le Maire à transmettre l'Agenda au représentant de l'Etat.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-053-2015 : Avis sur l'adhésion d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim.**

Le Maire présente la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015 « Demande d'adhésion au RPI Alteckendorf- Minversheim : autorisation donnée au maire pour entamer toutes les démarches nécessaires » à compter de la rentrée 2016-2017.

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015,

**VU** la délibération prise le 2 avril 2012 par la Commune de Minversheim,

**VU** le haut niveau d'équipement numérique de nos salles de classe notamment les tableaux numériques interactifs,

**CONSIDERANT :**

- qu'il est primordial de préserver la qualité d'accueil et d'enseignement existante dans notre RPI,
- que la commune d'Ettendorf ne souhaite pas l'implantation de l'école intercommunale à Minversheim préconisée dans les conclusions de l'étude menée par le SDAUH en 2013-2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015 demandant l'adhésion au RPI Alteckendorf-Minversheim,
- **maintient son avis DEFAVORABLE à l'intégration de la commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim** (déjà émis en avril 2012), aux motifs suivants :
  - o une extension du RPI entraînerait des déplacements supplémentaires pour les élèves sur un nombre plus important de sites d'enseignements,
  - o la commune d'Ettendorf refuse d'intégrer une école intercommunale qui serait implantée sur le ban de Minversheim
- **maintient un avis FAVORABLE** à la création à Minversheim d'un groupe scolaire intercommunal avec accueil périscolaire, permettant d'accueillir, entre autres, les enfants d'Ettendorf, conformément aux conclusions rendues dans l'étude faite par le SDAUH

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-054-2015 : Acquisition d'une lustreuse pour la salle polyvalente**

**VU** la vétusté de la machine utilisée actuellement à la salle polyvalente,

**VU** les devis obtenus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir une lustreuse modèle « Monobrosse Taski Ergodisk 1200 » auprès de la société ORAPI, sise 14 rue de l'industrie à Fegersheim, au prix de 1 995 € HT,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-055-2015 Acquisition d'un portique pour l'aire de jeux de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir un « pont de cordes » afin de compléter l'offre de loisirs proposée aux enfants devant la salle polyvalente,
- Retient l'entreprise SATD, sise ZA Rue Creuse Fontaine à Russ, pour la fourniture et la pose de ce pont de cordes au prix de 1 710 € HT,
  
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune,
  
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Certifié conforme au registre  
Le Maire,